

## BILAN DU SCHEMA DE MUTUALISATION 2022

L'article L 5211-39-1 al.5 du code général des collectivités territoriales dispose que « *chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire, ou à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant* ».

Depuis l'an dernier, la communauté de communes a opté pour le vote de son budget primitif en fin d'année. C'est donc un bilan sur la totalité de l'année 2021 et partiel sur l'année 2022 qui est présenté dans ce document.

La Pévèle Carembault a choisi de se positionner dans l'accompagnement des communes. Conformément aux dispositions réglementaires, elle s'est engagée dans un schéma de mutualisation qui se structure autour de trois thématiques :

- Les services communs ;
- La mise en commun de moyens ;
- Les groupements de commande.

### 1. LES SERVICES COMMUNS

A ce jour, quatre services communs ont été créés :

- Le service autorisation du droit des sols (ADS)
- Le bureau d'étude voirie
- Le service commun « commande publique »
- L'observatoire fiscal

#### 1.1. Autorisation du droit des sols

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi « ALUR ») a mis fin au service d'instruction des autorisations du droit des sols qu'assurait l'Etat pour les communes dès lors que celles-ci sont membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants.

Ce service a été repris par la CCPC en juillet 2015, à l'exception de la commune de Thumeries, avec la création d'un service commun « autorisation du droit des sols – ADS ».

**Ce service commun a été mis en place sans participation financière des communes.**

Il est composé de 8 agents sous la responsabilité de la cheffe de service.

Des conventions liant les communes et l'intercommunalité, définissant le périmètre d'intervention et les missions du service, ont été signées.

La loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018 a conduit à faire évoluer les pratiques. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation par voie électronique. Les communes de plus

de 3 500 habitants, ont, quant à elles, l'obligation de se conformer à la de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

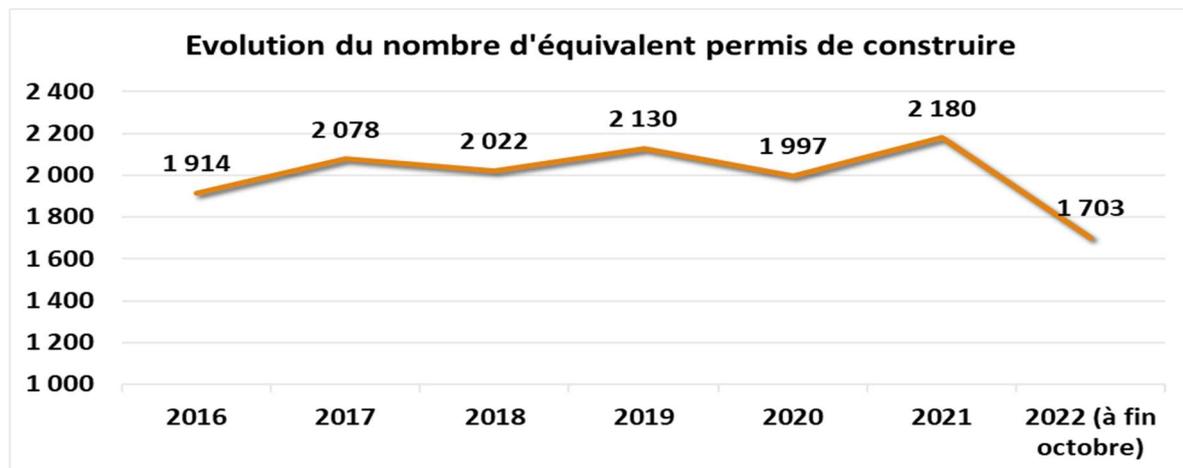
C'est ainsi qu'un portail de l'urbanisme, accessible à tous les pétitionnaires, a été mis en place.

Cette adaptation a notamment conduit à établir de nouvelles conventions entre les communes et la Pévèle Carembault à compter du 4 juillet 2022.

L'évolution du nombre d'actes instruits par le service est la suivante :

Année	Permis construire	Déclarations préalables	Certificats urbanisme	Permis aménager	Permis démolir	TOTAL	TOTAL EPC *
2016	947	1 115	309	46	10	2 427	1 914
2017	1 038	1 204	256	72	10	2 580	2 078
2018	962	1 222	324	60	4	2 572	2 022
2019	966	1 301	330	94	10	2 701	2 130
2020	818	1 418	251	60	17	2 564	1 997
2021	1 110	1 256	288	52	16	2 722	2 180
2022 (à fin octobre)	732	1 200	203	34	11	2 180	1 703

\* EPC = équivalent permis de construire



*Les économies générées par le service pour les communes qui, à défaut, auraient dû solliciter une entreprise, peuvent être estimées a minima, sur la base du coût de traitement par un prestataire et hors frais de personnel support, à 392 400 € (2 180 x 180 € TTC) pour l'année 2021 et 306 540 € (arrêtées au 31 octobre pour l'année 2022).*

## 1.2. Le bureau d'étude voirie

Le bureau d'étude voirie s'est mis en place courant 2017, mais est devenu réellement opérationnel en 2018. Le recrutement intervenu en 2021 porte l'effectif du service à 4 agents.

Pour les 33 communes qui y adhèrent, il remplit les missions de maîtrise d'œuvre (définition des besoins, accompagnement dans les procédures marchés pour les aspects techniques, suivi des travaux, contrôle de la facturation) sur 2 volets :

- Couches de roulement
- Entretien

**Le montant des travaux suivis pour les communes en 2021 s'est élevé à 3 286 380 € HT à ce jour pour 2022.**

**Bilan des opérations réalisées en 2021 :**

<b>Commune</b>	<b>Opérations réalisées en 2021</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Aix en Pévèle</b>	Couche de roulement rues Du Marais et Koenig	37 011,67
	Création cheminement piéton rue Sadi Carnot phase 1	49 985,50
<b>Attiches</b>	Réfection rue du Moulin hors et en agglo	76 600,87
	Reprise bordure caniveau rue du Moulin	17 240,00
	Entretien voirie 2021	15 157,00
<b>Auchy les Orchies</b>	Réfection couche de roulement rue du Pont et place + Deregnacourt	81 653,67
<b>Avelin</b>	Aménagement voie verte du Croquet	265 135,00
<b>Bachy</b>	Requalification de la rue Calmette	268 398,40
	Réfection couche de roulement impasse Sartaine Egalité Clémenceau	39 291,85
	Aménagement des abords de la rue Calmette	11 832,40
<b>Camphin en Carembault</b>	Réfection abords hauts de Buqueux	63 595,00
	Reprise des pavés sur 2 carrefours	55 091,60
<b>Camphin en Pévèle</b>	Aménagement de sécurité RD 93	55 029,50
	Démarrage rue de Créplaine	3 210,00
<b>Cappelle en Pévèle</b>	Réfection rue du bois du Pont	74 439,92
	Borduration rue de la Coquerie	27 864,50
<b>Cobrieux</b>	Aménagement des abords de la rue du Mazet	215 495,00
<b>Ennevelin</b>	Création voie des services techniques	198 644,00
	Réfection couche de roulement 2021	69 662,41
<b>Genech</b>	Réfection couche de roulement rue du Plumont	63 131,55
	Programme de voirie 2021	14 957,00
<b>Gondecourt</b>	Programme entretien 2021	20 540,10
	Réfection couche de roulement rue du Marais	10 280,15
<b>Louvil</b>	Création écluse rue Marga	3 527,00
	Réfection rue de Péronne	42 842,70
<b>Mouchin</b>	Réfection couche de roulement rue du Moulin et de Bercu	35 650,96
<b>Nomain</b>	Réfection des abords de la rue Fourmanoir	383 305,00
<b>Ostricourt</b>	Plateau devant la Mairie	21 636,75
	Création d'un piétonnier en schiste entre les rues de Ronny et Defretin	10 706,00
<b>Templeuve</b>	Couche de roulement rue Victor Hugo	36 038,85
	Trottoir rue Victor Hugo et 4 Cornets	2 717,50
<b>Wahagnies</b>	Création parking 50 places rue Jean Jaurès	177 941,63
	Ecluse rue Anatole France	3 703,00
<b>Total 2021</b>		<b>2 452 316,48</b>

**Bilan des opérations réalisées en 2022 :**

Commune	Opérations réalisées en 2022	Montant HT
<b>Aix en Pévèle</b>	Création cheminement piéton rue Sadi Carnot phase 2	76 467,00
	Aménagement des abords de la rue d'Orchies	152 954,27
	Reprise accotements rue de l'Obeau et Sadi Carnot	15 925,60
	Aménagement abords Marechal Leclerc	23 454,00
<b>Auchy les Orchies</b>	Création piétonnier rue du Hem	88 425,50
	Réfection rue Emile Dancoisne	23 916,50
<b>Bachy</b>	Aménagement 1ère partie de la rue Henri Pottier	49 256,00
<b>Bersée</b>	Programme voirie 2022	168 496,13
<b>Bourghelles</b>	Programme voirie 2021	534 124,50
<b>Camphin en Carembault</b>	Parking rue André Cochez	4 923,50
	Création du parking de l'école	24 257,00
	Aménagement des abords de la médiathèque	22 967,50
<b>Camphin en Pévèle</b>	Requalification de la rue de Créplaine	495 000,00
<b>Cappelle en Pévèle</b>	Réfection des rues de la Libération et de l'égalité	372 408,58
	Réfection de cheminement piétonnier et stationnement	48 890,00
<b>Cobrieux</b>	Mise en zone 30 de la commune	5 000,00
<b>Chemy</b>	Réfection couche de roulement rue de la Mairie	82 262,76
<b>Ennevelin</b>	Réfection couche de roulement rue Calmette Guérin	71 691,59
<b>Genech</b>	Programme voirie 2022	67 598,62
	Création d'un plateau surélevé rue de la Libération	26 811,00
<b>Gondecourt</b>	Réaménagement du carrefour rue du Marais et rue Defretin	12 260,00
	Création stationnement et piétonnier rue du Château de la Motte	48 499,00
<b>La Neuville</b>	Aménagements de sécurité rue du Général de Gaulle	30 651,50
<b>Mérignies</b>	Aménagements des abords de l'espace périscolaire	233 073,80
<b>Moncheaux</b>	Aménagement espaces verts RD 8	35 899,72
<b>Mouchin</b>	Aménagement abords rue Courouble	79 739,00
<b>Ostricourt</b>	Création d'une allée du cimetière	45 400,00
	Création d'écluses rue de la Justice	15 027,50
	Requalification de la rue de l'Abbé Desmettre	176 252,15
	Création du cheminement de l'école du courant de l'eau	14 280,00
<b>Pont-à-Marcq</b>	Création de la voie à côté du cimetière	41 975,00
<b>Templeuve</b>	Aménagement de l'allée du Paradis	100 205,68
	Reprise du carrefour de la rue du Riez	5 315,00
<b>Thumeries</b>	Reprise du dos d'âne rue Brossolette	4 225,00
	Réfection de la cité du Maroc	15 184,60
<b>Wahagnies</b>	Réfection des abords de la rue des Etangs	53 513,03
	Couche de roulement de la rue des Etangs	20 048,74
<b>Total 2022</b>		<b>3 286 379,77</b>

*En 2021, les économies générées pour les communes par rapport au recours à un bureau d'études facturant sur une base de 5% de frais de maîtrise d'œuvre, peuvent être estimées à 74 524 €, une fois déduites les participations payées par les communes qui se sont élevées à 48 092 €. Pour 2022, à ce jour, les économies pour les communes peuvent être estimées à 106 167 €.*

**1.3. Le service commun « commande publique »**

Le service commun « commande publique » a été créé par délibération le 9 décembre 2019. Son but est d'apporter un appui juridique aux communes concernant les procédures de marchés publics relatives aux marchés de travaux pour lesquels une mise en concurrence est obligatoire. Cet appui donne lieu à une participation financière des communes sur la base d'un forfait journalier fixé à 225 €.

Les opérations qui ont fait l'objet d'un accompagnement en 2022 sont les

Commune	Opération	Montant
Bachy	Extension de la salle des fêtes 8 lots	Total des travaux : 390 745 € HT
Cappelle-en-Pévèle	Aménagement des rues de la Libération et de l'Égalité	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Montant minimum de commandes : 200 000 € HT Montant maximum de commandes : 600 000 € HT
Cappelle-en-Pévèle	Construction d'un bâtiment pour les ateliers municipaux, rue de l'Abbaye 11 lots	Total des travaux : 616 000 € HT (2 lots infructueux)
Ostricourt	Requalification de la rue de l'Abbé Desmettre	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Montant minimum de commandes : 100 000 € HT Montant maximum de commandes : 200 000 € HT
Ostricourt	Rénovation de l'école Roger Salengro et construction d'une chaufferie biomasse associée 11 lots	En cours

#### 1.4. L'observatoire fiscal

L'observatoire fiscal a été créé en mars 2019 dans le but d'apporter un appui technique aux communes concernant la fiscalité directe locale.

A ce jour, 24 communes ont choisi d'y adhérer.

## 2. MISE EN COMMUN DE MOYENS

- Le parc de matériel
- Le Délégué à la Protection des Données (DPD)

### 2.1. Parc de matériel

La CCPC met du matériel à disposition des communes (gradins, matériel scénique, matériel d'éclairage, matériel d'exposition, chapiteaux...) dont le coût total d'acquisition représente plus de 180.000 €.

Un logiciel mis à disposition permet la réservation et la gestion du matériel. Il faut noter que selon les cas, les agents de la CCPC assurent la livraison, l'installation et le retrait du matériel prêté, ce qui constitue une prestation de service gratuite appréciée des communes et représente pour la CCPC l'équivalent de 1,3 ETP en période normale.

**Ce service a été mis en place sans participation financière des communes.**

Après une baisse significative de l'activité liée à la crise sanitaire, les demandes de prêt de matériel sont reparties à la hausse en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>Nb de communes bénéficiaires</b>	<b>23</b>	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	
<b>Nb de demandes</b>	<b>93</b>	<b>146</b>	<b>88</b>	<b>80</b>	<b>96</b>	<b>503</b>
Tables	657	1 201	830	560	580	<b>3 828</b>
Bancs	1 051	2 044	1 112	980	850	<b>6 037</b>
Chapiteaux	118	216	160	155	176	<b>825</b>
Praticables	337	374	256	294	267	<b>1 528</b>
Pieds	113	104	57	58	126	<b>458</b>
Projecteurs	193	193	70	54	67	<b>577</b>
Gradins	22	38	14	10	6	<b>90</b>
Glacières	14	19				<b>33</b>
Réfrigérateurs	26	54				<b>80</b>
Autres matériels (tubes, rallonges, rideaux...)			716	607	801	<b>2 124</b>

**Sur la base d'une estimation du prix de location des matériels mis à disposition, l'avantage financier pour l'ensemble des communes peut être évalué à 212 031 € pour 2021 et 226 000 € à ce jour pour 2022.**

## 2.2. Le Délégué à la Protection des Données (DPD)

Le nouveau cadre réglementaire sur la protection des données à caractère personnel impose depuis le 25 mai 2018, à toutes les collectivités territoriales et établissements publics, de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Afin d'aider les communes à se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, la communauté de communes leur a proposé la mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CdG59).

La communauté de communes assure quant à elle un rôle de coordination administrative et technique du projet par la désignation d'un coordinateur territorial dont les missions auprès des communes ont été définies de la manière suivante :

- Être le contact privilégié du Référent Local pour la gestion administrative du projet ;
- Apporter un premier niveau de réponses sur les questions simples ou récurrentes relatives à la protection des données personnelles ;
- Recenser les questions plus techniques ou juridiques et assurer un suivi des réponses adressées par le DPD du CdG59 à la Commune.

La communauté de communes assure par ailleurs le financement des sensibilisations pour le compte des communes.

## 3. GROUPEMENTS DE COMMANDE

Les groupements de commandes constituent un axe fort du schéma de mutualisation. Ils permettent, pour les communes, une sécurisation accrue des procédures de marchés publics, des économies d'échelle substantielles, voire d'échapper au caractère infructueux d'une procédure.

Certaines thématiques, telles les assurances, permettent de bénéficier de prestations optimales à des tarifs attractifs, en dépit des particularités de chaque commune et en dépit d'une conjoncture de

marchés défavorable (certaines collectivités se retrouvent sans assurance exemple).

Depuis 2016, 21 groupements de commandes thématiques ont été mis en place.

### **Bilan 2022 :**

- Lancement et attribution de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents relatif à la « fourniture de matériels bureautique et à la maintenance associée »
  - 23 communes
  
- Lancement et attribution de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire relatif aux « travaux de réfection des abords de chaussée sur le territoire de la Pévèle Carembault »
  - 27 communes
  - Lot n°1 : Travaux de réfection des abords de chaussée pour des bons de commande inférieurs ou égaux à 20 000 € HT
    - Montant minimum annuel de commandes : 50 000 € HT
    - Montant maximum annuel de commandes : 500 000 € HT
  - Lot n°2 : Travaux de réfection des abords de chaussée pour des bons de commande supérieurs à 20 000 € HT
    - Montant minimum annuel de commandes : 200 000 € HT
    - Montant maximum annuel de commandes : 1 500 000 € HT
  
- Lancement et attribution de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire relatif à la « réfection de chaussée sur le territoire de la Pévèle Carembault »
  - 27 communes
  - Montant minimum annuel de commandes : 200 000 € HT
  - Montant maximum annuel de commandes : 1 250 000 € HT
  
- Lancement et attribution du marché relatif à la « souscription des contrats d'assurances statutaires »
  - 23 communes
  
- Lancement et attribution du marché relatif à la « souscription des contrats d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile, automobile, protection juridique des communes et protection fonctionnelle des agents territoriaux des agents territoriaux et des élus »
  - 29 communes
  - Lot n° 1 : assurances des Dommages aux biens et des risques annexes
  - Lot n° 2 : assurances de Responsabilité civile et des risques annexes (Indemnités contractuelles)
  - Lot n° 3 : assurance Automobile et des risques annexes (auto-missions)
  - Lot n° 4 : assurances de la Protection juridique des communes
  - Lot n° 5 : assurances de la Protection fonctionnelle des agents territoriaux et des élus

### **Groupements de commandes en préparation pour 2023 :**

- Mutuelle santé (sous réserve)
- Installation et maintenance de défibrillateurs (sous réserve)
- Gestion Technique des Bâtiments

***Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des groupements de commandes mis en place depuis 2016, et l'estimatif, quand cela est possible, des gains générés (en incluant l'estimation des marchés passés en 2022 : matériel d'impression, réfection et abord des chaussées). Ils peuvent être estimés à minima à 4 880 000 €.***

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

Estimatif des gains

**SLOW**

ID : 059-200041960-20221215-CG\_2022\_261-DE

	Objet groupement	Nb de communes	date marché		Estimatif des gains
					marché communes
TELEPHONIE	Télécommunications (téléphonie fixe, mobile et connexions internet)	7	juin-19	2 ans	
ASSURANCES	Assurance responsabilité civile	27	janvier-17	3 ans	515 118 €
	Véhicules	27	janvier-17	3 ans	
	Dommages aux biens	27	janvier-17	3 ans	
	Protection juridique	27	janvier-17	3 ans	
	Risques statutaires	24	janvier-17	3 ans	416 580 €
	Assurance responsabilité civile	27	01-janv.-20	3 ans	-33 171 €
	Véhicules	27	01-janv.-20	3 ans	
	Dommages aux biens	27	01-janv.-20	3 ans	
	Protection juridique	27	01-janv.-20	3 ans	
	Risques statutaires	23	01-janv.-20	3 ans	263 363 €
VOIRIE	Réfection couche de roulement	26	novembre-17	1 an reconductible	180 000 €
	Entretien voirie	26	avril-18	1 an reconductible	630 000 €
	Réfection de chaussée	27	juin-22	1 an	450 000 €
	Abords de chaussées lot 1	27	juin-22	1 an reconductible	750 000 €
	Abords de chaussées lot 2	27	juin-22	1 an reconductible	
ENERGIE	Fourniture et acheminement de gaz naturel	21	octobre-21	3 ans échéance au 31/12/2024	
	Fourniture et acheminement d'électricité	29	octobre-21	3 ans échéance au 31/12/2024	
FOURNITURES	Fournitures tablettes et ordinateurs	16	juil-18	3 mois	12 672 €
	Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de gestion des ALSH et activités périscolaires	23	octobre-21	4 ans	
	Signalisation routière verticale	27	novembre-21	1 an reconductible	17 265 €
	pose de peinture de marquage	25	novembre-21	1 an reconductible	
	Fourniture de peinture de marquage	25	novembre-21	1 an reconductible	2 714 €
	Matériel d'impression	22	avril-17	4 ans	1 225 046 €
	Matériel d'impression	22	mai-22	5 ans	229 555 €
AUTRE	Travaux d'installation d'une gestion technique des bâtiments (GTB)	12	août-19	4 ans	221 755 €
					<b>4 880 895,72 €</b>

## 5. SYNTHÈSE GLOBALE

Estimation de gains pour les communes								
Service	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (janv à octobre)	Cumul
Autorisation du droit des sols	344 520 €	373 968 €	363 996 €	383 310 €	359 460 €	392 400 €	306 540 €	2 524 194 €
Bureau d'étude voirie	0 €	0 €	51 292 €	118 538 €	73 013 €	74 524 €	106 167 €	423 534 €
Parc de matériel			201 327 €	341 762 €	226 630 €	212 031 €	226 238 €	1 207 988 €
Parc de logiciel		13 840 €	19 970 €	23 310 €	25 260 €	21 050 €		103 430 €
Groupements de commande		514 740 €	832 000 €	828 567 €	599 352 €	411 235 €	378 080 €	3 563 974 €
<b>Total</b>	<b>344 520 €</b>	<b>902 548 €</b>	<b>1 468 585 €</b>	<b>1 695 487 €</b>	<b>1 283 715 €</b>	<b>1 111 240 €</b>	<b>1 017 025 €</b>	<b>7 823 120 €</b>

Le tableau suivant présente une estimation financière des gains générés par la mutualisation :

Service	Charges directes 2021 pour la CCPC	Estimation gains financiers 2021 pour les communes *	Estimation cumul gains pour les communes depuis mise en place y compris 2022	Éléments qualitatifs
Autorisation du droit des sols	386 624 €	392 400 €	2 524 194 €	Le service ADS représente un appui technique sécurisant et permet un accompagnement de proximité sur les dossiers très appréciés des communes.
Bureau d'étude voirie	72 284 €	74 524 €	423 534 €	Au-delà de l'enjeu financier, la proximité et la réactivité du bureau d'étude ont été très appréciées par les communes qui y ont eu recours.
Parc de matériel	42 563 €	212 031 €	1 207 988 €	La fréquence des recours au service Parc de matériel, en forte augmentation en 2019, optimisé par la mise en œuvre d'un outil informatique dédié, témoigne de l'intérêt de ce service de proximité rendu aux communes. <b>L'estimation du cumul des gains a été faite sur les quatre derniers exercices.</b>
Parc de logiciel	55 661 €	21 050 €	103 430 €	Le déploiement du logiciel famille et de ses fonctionnalités a représenté un investissement conséquent, permettant d'alléger les charges administratives des communes. <b>Ce logiciel n'est plus déployé depuis début 2022.</b>
Groupements de commande	40 204 €	411 235 €	3 563 974 €	Le service offre un appui technique et permet une sécurisation juridique de la commande publique. Il permet également des gains de temps pour les communes (sur la rédaction des pièces et le suivi des procédures) difficilement quantifiables mais réels.
<b>Total</b>	<b>597 336 €</b>	<b>1 111 240 €</b>	<b>7 823 120 €</b>	

\* Le gain pour les communes est estimé a minima, notamment hors frais de personnel support et charges indirectes (locaux, logistique...).